

Le 15 octobre **DEUX MILLE VINGT**, à vingt heures, Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel de Drefféac, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOGAN, Président.

Convocation : 08 octobre 2020

Nombre de membres :

En exercice :	42
Convoqués :	42
Présents :	36
Procurations :	06
Absents :	0

Ont répondu à l'appel :

<u>Crossac :</u>	M. Olivier FONTENEU Mmes Marie-Anne PIED, Laurette LEMESTRE
<u>Drefféac :</u>	MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU Mme Valérie LAMACQ
<u>Guenrouët :</u>	MM. Frédéric MILLET, Sylvain ROBERT Mme Véronique PATE-PONDAVEN
<u>Missillac :</u>	MM. Jean-Louis MOGAN, Jean-François VIGNARD, Didier BROUSSARD Mmes Audrey CHATAL, Caroline GERGAUD, Claudine GUILLET
<u>Pont-Château :</u>	MM. Stéphane POILVE, Joël DEMY, Philippe ROUAUD, Stéphane MEREL, Erwan TANNEAU Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Sylvie FUSELLIER, Eliane RENAULT
<u>St Gildas des Bois :</u>	MM. Jean-François LEGRAND, François ROUSSEAU, Jean-Philippe BONOUVRIER Mme Dominique FRASLIN
<u>Ste Anne sur Brivet :</u>	MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN Mme Nadine COUERON
<u>Ste Reine de Bretagne :</u>	MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD Mme Céline GANACHEAU
<u>Sévérac :</u>	M. Didier PECOT Mme Emilie TRANCHANT

Absents :

M. Olivier DEMARTY	donne procuration à	M. Olivier FONTENEU	pour voter en son nom
M. Teddy LE SOLLIEC	donne procuration à	M. Frédéric MILLET	pour voter en son nom
Mme Muriel MAHE	donne procuration à	Mme Sylvie MORAND	pour voter en son nom
Mme Françoise CRAND	donne procuration à	M. Stéphane POILVÉ	pour voter en son nom
Mme Nathalie BAUDOUIN	donne procuration à	M. François ROUSSEAU	pour voter en son nom
Mme Karine HERVY	donne procuration à	M. Jean-Pierre MEIGNEN	pour voter en son nom

ORDRE DU JOUR :

- 1) *Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020*
- 2) *Constitution des commissions communautaires*
- 3) *Désignation du nouveau Président du Groupe d'Action Locale (GAL LEADER)*
- 4) *Modification désignation délégués Agence Foncière*
- 5) *Modification désignation délégués Syndicat du Bassin Versant du Brivet*
- 6) *Adhésion à l'Agence d'Attractivité et de Développement de REDON AGGLOMERATION mise en place d'un outil SIG*
- 7) *Rapport Prix- Qualité du Service Public 2019 du Service Déchets*
- 8) *Avenant n°5 de prolongation de la convention de délégation de compétences pour les Transports Scolaires*
- 9) *Avenant de prolongation de la convention du Contrat de Territoire Région 2017-2021*
- 10) *Modification – cession de terrain*
- 11) *Demande de subvention auprès de la DRAC pour le Projet Culturel de Territoire 2021*
- 12) *Complément de subvention 2020 - Mission Locale Rurale du Sillon*
- 13) *Modification du tableau des effectifs*
- 14) *Admission en non valeurs et créances éteintes*



~~~~~

Mme Audrey CHATAL est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 36 conseillers communautaires présents, 06 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Conseil communautaire peut donc délibérer.

### Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2020

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2020.

### Délibération n°2020-110 : Constitution des commissions communautaires

Vu la délibération n°2020-048 en date du 02 juillet 2020 instituant les commissions communautaires,

Sur proposition des communes membres de l'EPCI, il convient de désigner les membres titulaires élus au sein des différentes commissions communautaires.

Sur la proposition du Président et après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne les personnes figurant au tableau ci-dessous en tant que membres titulaires des différentes commissions communautaires.

| Habitat – Logement commerces<br>– Aménagement des centres<br>bourgs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Développement<br>économique – Artisanat –<br>Tourisme - Culture                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Emploi – Services aux<br>publics                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | GEMAPI - Biodiversité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Danielle CORNET,</b><br>Olivier FONTENEAU,<br>Christophe DENAIRE,<br>Sylvain AUBINEAU, Chantal<br>PINARD,<br>Benoit ANGOT,<br>Dany GUET,<br>Patrice JOSSE,<br>Alain GUIHENEUF,<br>Joël DEMY,<br>Françoise CRAND,<br>Jeuu-Philippe BONOUVRIER,<br>Cécile MAHE,<br>Christophe GATEPAILLE,<br>Jean-Pierre ROUX,<br>François MOES,<br>Jean-Pierre QUERAUD,<br>Annie LANIO,<br>Karine ALBERT.        | <b>Jean-François LEGRAND,</b><br>Marie-Anne PIED,<br>Jean-Luc JAHAN,<br>Didier GUTKNECHT,<br>Nathalie POULAIN,<br>Vincent RONNE,<br>Benoit ANGOT,<br>Didier BROUSSARD,<br>Caroline GERGAUD,<br>Stéphane MEREL,<br>Raphaël CONDE-JIMENEZ,<br>François ROUSSEAU,<br>Lydia FAUCHER,<br>Hugues LEGENTILHOMME,<br>Bertrand CORBE,<br>Jean-Pierre QUERAUD,<br>William FOUCHER,<br>Emilie TRANCHANT,<br>Régine PEROUZE. | <b>Frédéric MILLET,</b><br>Nathalie HINARD,<br>Fabien MOYON,<br>Soizick LE DERFF,<br>Anne NOBLET,<br>Judicaël FRUNEAU,<br>Patrice JOSSE,<br>Annie ELAIN,<br>Paul LONGATTE,<br>Sylvie MORAND,<br>Adeline MICHAUD,<br>Sophie LE MAGUERESSE,<br>Nadine COUERON,<br>Chantal COUTURET,<br>Emilie RHETORET,<br>Sylvanie CHAPEAU,<br>Nathalie MEHDAOUI,<br>Myriam DUVAL.                       | <b>Olivier DEMARTY,</b><br>Cathy MALLARD,<br>Laurette LEMESTRE,<br>Romain DAVID,<br>Antoine RENOULT,<br>Véronique PATE-PONDAVEN,<br>Joseph PELE,<br>Didier BROUSSARD,<br>Alain GUIHENEUF,<br>Eliane RENAUT,<br>Hélène MAVERAUD,<br>Sophie LE MAGUERESSE,<br>Fanny RALLIER,<br>Bertrand CORBE,<br>Thierry ONILLON,<br>Jean-Pierre PROVOST,<br>Gérard GEORGET,<br>Didier LE CHEVILLER,<br>Yoann CHAUSSE.   |
| Assainissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Déchets & valorisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Mobilités – Développement<br>durable - Mutualisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Finances - Communication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Philippe JOUNY,</b><br>Frédérique GOINEAU,<br>Myriam LE CANDERFF,<br>Stéphane DUHAYON,<br>Séverine LESCOUEZEC,<br>Frédéric MILLET,<br>Vincent RONNE,<br>Didier BROUSSARD,<br>Michel BRISSON,<br>Stéphane MEREL,<br>Erwan TANNEAU,<br>Benoit LELIEVRE,<br>Hervé BLANDIN,<br>Christophe GATEPAILLE,<br>Nadine COUERON,<br>David MOISAN,<br>Fabrice DAUSQUE,<br>Franck LADURELLE,<br>Hervé BRUNET. | <b>Didier PECOT,</b><br>Jean-Michel TALBOURDET,<br>Cathy MALLARD,<br>Valérie LAMACQ,<br>Daniel CHATEAU,<br>Christine METAUT,<br>Yohann CAILLON,<br>Patrice JOSSE,<br>Michel BRISSON,<br>Margareth SAMSON,<br>Christelle JACQUEMOUD,<br>Patricia ROY,<br>Mickaël GUENO,<br>Jean-Pierre MEIGNEN,<br>Claire SEQUELA,<br>Jean-Pierre PROVOST,<br>Julie NOBLET,<br>Gwenaël ROUX.                                      | <b>Stéphane POILVE,</b><br>Gérard LAUNAY,<br>Frédérique GOINEAU,<br>Elodie MOYSAN,<br>Philippe JOUNY,<br>Katy GERMAIN,<br>Joseph PELE,<br>Patrice JOSSE,<br>Albert PONTOIZEAU,<br>Sébastien COIRRE,<br>Sabrina DUVAL,<br>Philippe BIDON,<br>Lionel FAVREAU,<br>Olivier COSTE,<br>Chantal COUTURET,<br>Sandrine SEILLER,<br>Michel PERRAIS,<br>Emilie TRANCHANT,<br>Didier LE CHEVILLER. | <b>Jean-François VIGNARD,</b><br>Chantal HALGAND,<br>Isabelle GABARD,<br>Philippe JOUNY,<br>Valérie LAMACQ,<br>Christine METAUT,<br>Frédéric MILLET,<br>Michel BRISSON,<br>Jean-Michel BELLIOU,<br>Stéphane POILVE,<br>Sylvie MORAND,<br>Joël DEMY,<br>Yves DENIGO,<br>Anthony BOMPE,<br>Karine HERVY,<br>Nadine COUERON,<br>Michel PERRAIS,<br>Stéphane GUICHARD,<br>Didier PECOT,<br>Emilie TRANCHANT. |



| Petite Enfance – Jeunesse – Piscines – Bien-être                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Culture- Bibliothèques - Musique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sylvie FUSELLIER,</b><br>Clarisse LEGRAND,<br>Frédérique GOINEAU,<br>Marylise CAUX,<br>Soizick LE DERFF,<br>Katy GERMAIN,<br>Teddy LE SOLLIEC,<br>Annie ELAIN,<br>Patrice JOSSE,<br>Philippe ROUAUD,<br>Muriel MAHÉ,<br>Christelle NORMAND,<br>Olivia DEPIROU,<br>Estelle CLEMENT,<br>Sophie DE LIL,<br>Olivier COSTE,<br>Soizick JOSSE,<br>Cynthia RUSSON,<br>Nathalie MEHDAOUI,<br>Gwenaëlle LE CALONNEC. | <b>Dominique FRASLIN,</b><br>Isabelle GABARD,<br>Estelle CAILLARD,<br>Anne NOBLET,<br>Aurélie GAUCHET,<br>Véronique PATE-PONDAVEN,<br>Geneviève CLEMENT ROLLAND,<br>Sylvain ROBERT,<br>Laëtitia HEMERY,<br>Malika ALLAIN,<br>Joël DEMY,<br>Christian BURLOT,<br>Sophie PLAUD,<br>Nathalie BAUDOUIN,<br>Olivier COSTE,<br>Hugues LEGENTILHOMME,<br>Céline GANACHEAU,<br>Karine TILLARD,<br>Régine PEROUZE,<br>Annie LANIO. |

**Délibération n°2020-111 : Désignation du nouveau président du Groupe d'Action Locale (GAL LEADER)**

Considérant le programme LEADER du Pays de Pont-Château-St Gildas-des-Bois engagée sur la période 2014-2020,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de la présidence du Groupe d'Action Locale du programme Leader, en complément de la désignation de la présidence du comité de programmation LEADER

Sur la proposition du Président et après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à main levée à l'unanimité, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne M. Jean-Louis MOGAN, président du GAL et l'autorise à négocier et/ou à signer tout document relatif au programme LEADER ;
- délègue au Comité de programmation le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que sur l'évolution de la composition du Comité de programmation ;
- s'engage à gérer le programme LEADER sur la période de programmation en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

**Délibération n°2020-112 : Modification désignation délégués Agence Foncière**

Vu la délibération n°2020-052 en date du 02 juillet 2020, portant désignation des délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois auprès de l'Agence Foncière,

Considérant que M. Jacques BOURDIN, est Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,

Sur la proposition du Président et après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne M. Jacques BOURDIN en tant que délégué titulaire auprès de l'Agence foncière en remplacement de M. Philippe JOUNY, les autres désignations demeurant inchangées.

**Délibération n°2020-113 : Modification désignation délégués Syndicat du Bassin Versant du Brivet**

Vu la délibération n°2020-058 du 02 juillet 2020, portant désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du Syndicat du Bassin Versant du Brivet,

Considérant la demande de la Commune de Guenrouët sollicitant des changements dans la désignation des délégués communautaires auprès du Syndicat du Bassin Versant du Brivet représentant le territoire de la Commune de Guenrouët.



Sur la proposition du Président et après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Mme Véronique PATE-PONDAVEN en tant que déléguée titulaire auprès du Syndicat du Bassin Versant du Brivet en remplacement de M. Vincent RONNE,
- désigne M. Vincent RONNE en tant que délégué suppléant auprès du Syndicat du Bassin Versant du Brivet en remplacement de M. Judicaël FRUNEAU,
- Les autres désignations restent inchangées.

**Délibération n°2020-114 : Adhésion à l'Agence d'Attractivité et de Développement de Redon agglomération mise en place d'un outils SIG**

Considérant l'importance pour la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois et ses communes membres de bénéficier d'un outil performant et adapté à leurs besoins afin d'assurer une bonne administration des dossiers d'urbanismes et/ou techniques,

Considérant la proposition technique et financière proposée par l'Agence d'attractivité et de développement de Redon agglomération qui assure déjà pour des collectivités des missions de conseil, d'assistance et de déploiement d'un Système d'Information Géographique adapté aux besoins des collectivités,

Considérant qu'en lien avec le service commun « instruction droit des sols » de l'EPCI, il est important que ce Système d'Information Géographique soit déployé à l'identique sur l'ensemble du territoire intercommunal,

Sur la proposition du Président et après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de mettre en place un nouvel outil SIG (Système d'Information Géographique) mutualisé entre la Communauté de communes du Pays de Pont-Château/St Gildas-des-Bois et ses communes membres ;
- décide d'adhérer à l'Agence d'attractivité et de développement de Redon Agglomération en vue de mettre en œuvre l'infrastructure du SIG (Système d'Information Géographique) : administration et support technique (10 jours), assistance à la maîtrise d'ouvrage et développement de l'outil SIG (20 jours), et ce moyennant le versement d'une participation financière de 22 000 € par an, soit 0,60 €/hab/an (estimation pour la mise en place du SIG sur l'année 2020 : 14.500 €) ;
- autorise M. le Président à engager toutes démarches correspondantes et à signer tous documents y afférent.

**Délibération n°2020-115 : Rapport Prix-Qualité du Service Public 2019 du service déchets**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dans son article 129, décale de 3 mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services publics, que le délai est ainsi étendu à 9 mois suivant la clôture de l'exercice concerné,

Considérant que le rapport présenté en Conseil Communautaire contient obligatoirement des indicateurs techniques et financiers conformément à la réglementation,

Ce rapport vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service pour favoriser leur prise de conscience, des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit ainsi lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Sur la proposition de M. Didier PECOT, Vice-Président en charge de l'environnement - déchets, il convient de valider le rapport annuel 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, lequel a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires préalablement à la présente réunion.



Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois.

**Délibération n°2020-116 : Avenant n°5 de prolongation de la convention de délégation de compétences pour les Transports Scolaires**

Considérant que compte-tenu du contexte de crise sanitaire, il n'a pas été permis de mener les échanges nécessaires, avec la région Pays de la Loire, pour la mise en place d'une nouvelle convention de délégation de compétence pour la gestion des services réguliers routiers créés pour assurer à titre principal la desserte des établissements d'enseignements à l'intention des élèves,

Sur la proposition de Monsieur Stéphane POILVE, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la signature d'un avenant N° 5 à la convention de délégation de compétence entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois pour la gestion des services réguliers routiers créés pour assurer à titre principal la desserte des établissements d'enseignements à l'intention des élèves portant prolongation du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021 de ladite convention.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention correspondante et tous documents y afférents;

**Délibération n°2020-117 : Avenant de prolongation de la convention du Contrat de Territoire Région 2017-2021**

Considérant que les actions qui devaient être engagées sur l'année 2020 n'ont pas pu l'être compte-tenu du contexte de crise sanitaire,

Considérant que la région Pays de la Loire se propose de proroger d'une année supplémentaire le Contrat de Territoire signé avec la Région Pays de la Loire afin de permettre l'engagement et la finalisation des actions engagées ou programmées ;

Sur la proposition du Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Prend acte que les actions du Contrat de Territoire signé avec la Région Pays de la Loire pour 2020 ne peuvent être engagés avant la date initiale de fin de contrat, à savoir le 31/12/2020 ;
- Sollicite une prorogation au 31 décembre 2021 de ce contrat de territoire avec la Région Pays de la Loire afin que celui-ci puisse être engagé avec un dépôt des dossiers au plus tard le 1er juin 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec la Région Pays de la Loire et tous documents y afférents.

**Délibération n°2020-118 : Modification – cession de terrain**

Vu la délibération n°2019-040 en date du 14 mars 2019, portant cession d'un terrain sis ZA de La Pommeraie à Missillac,

Considérant que la superficie du terrain vendu, cadastré section YO n°77p, est de 4 133 m<sup>2</sup> au lieu de 4 100 m<sup>2</sup>, tel qu'indiqué dans la délibération référencée ci-dessus,

Sur la proposition du Président et après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- De vendre le lot ci-dessus à Monsieur Frédéric DEJASSE demeurant à BILLIERS (56) - avec faculté de substitution en faveur d'une personne physique ou morale de son choix, pour une surface de 4 133 m<sup>2</sup> (au lieu de 4.100 m<sup>2</sup>), moyennant le prix de 115 .724 € HT, soit 28 € H.T le m<sup>2</sup>, auquel il y a lieu d'ajouter la TVA sur la marge pour former le prix TVA incluse de 137.546,24 €, sachant que les frais relatifs à cette cession (notaire, etc...) seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le compromis et l'acte notarié.



**Délibération n°2020-119 : Demande de subvention auprès de la DRAC pour le Projet Culturel de Territoire 2021**

Mme Dominique FRASLIN, Vice-Présidente, propose au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre de l'accompagnement des territoires en vue de financer les actions ci-dessous :

|                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AXE 1 : Créer du lien entre les acteurs et les initiatives culturelles, autour de projets fédérateurs et innovants</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Chantier [CH.I-2] : L'ouverture du territoire à la création et à l'innovation culturelle</b>                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Action 5<br/>[FA.I-5]</b>                                                                                              | <b>L'accueil d'évènements ou de créations sur le territoire (résidences de territoire ou évènement majeur)</b><br><b>« RDV de l'Erdre et de la belle plaisance » : Edition 2021</b> <ul style="list-style-type: none"><li>De poursuivre la co-construction du programme d'actions locales avec l'Association Culturelle de l'été, les acteurs locaux publics et privés,</li><li>De conforter ce rendez-vous comme LE rendez-vous musical, festif et convivial de la fin de l'été sur notre territoire avec pour objectif de développer les moments avec le public (concert, rdv impromptus...)</li><li>De travailler pour cette édition 2021, un programme d'actions annuel auprès des élèves des écoles de musique et des personnes éloignés de la culture (lien social), sous forme de différents ateliers animés par Denis Charolles (artiste fil rouge des RDVE 2021) et artistes nantais (David Chevalier, Yan Théophage notamment).</li></ul> |

|                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 2 « Doter le territoire d'outils opérationnels d'action et d'engagement » / Chantier</b> |                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Chantier [CH.II-2] : Les outils opérationnels d'actions et d'engagement</b>                  |                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Action 2<br/>[FA.II-2]</b>                                                                   | <b>Le renforcement du service culturel par un poste de coordinateur culturel de territoire</b><br><b>Poste, sur un contrat de projet (3ans), intégré dans le service culture de la CCPSG mais au plus près du terrain</b> |

Sur la proposition de Mme Dominique FRASLIN, Vice-Présidente,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Sollicite une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental dans le cadre des actions qui seront engagées au titre du Projet Culturel de Territoire sur l'exercice 2021 ;
- Autorise M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

**Délibération n°2020-120 : Complément de subvention 2020 – Mission Locale Rurale du Sillon**

Considérant qu'il convient d'attribuer une subvention complémentaire à la Mission Locale Rurale du Sillon pour l'exercice 2020 compte-tenu de l'évolution de la population prise en référence,

Sur la proposition de Monsieur Jean-François VIGNARD, Vice-Président,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 432,25 euros au profit de la Mission Locale Rurale du Sillon au titre de l'exercice 2020 ;
- dit que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2020-budget principal.



**Délibération n°2020-121 : Modification du tableau des effectifs**

Vu le tableau des effectifs modifié par délibération en date du 23/07/2020,

M. le Président propose au Conseil communautaire d'apporter des modifications au tableau des effectifs des emplois permanents.

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les suppressions, créations et modifications de postes permanents à temps complets et non complets exposées en séance, ainsi que les modifications de temps de travail pour certains agents communautaires.
- d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il résulte de ces modifications ;
- d'autoriser M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération et à engager toutes démarches correspondantes.

**Délibération n°2020-122 : Admission en non valeurs et créances éteintes**

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public, et sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Monsieur le Président présente les créances éteintes par décision judiciaire que le receveur a justifié dans la forme prévue par les règlements, de l'insolvabilité du débiteur ou de la caducité des créances et que les cotes susvisées ne paraissent pas susceptibles de recouvrement.

Le comptable du Trésor Public a exposé à la Communauté de communes qu'il n'a pu procéder au recouvrement des certaines sommes émises par titre ou rôles sur les exercices 2020 et antérieurs.

Il sollicite en conséquence :

- les créances éteintes suivantes :
  - o Budget général pour un montant de 67,08 €
  - o Budget environnement pour un montant de 2721,50 €
  - o Budget Transports pour un montant de 48,40 €

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable à la proposition d'admission en non-valeur des créances dont le détail est annexé à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h00.

Le Président,

Jean-Louis MOGAN

